

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 2 OCTOBRE 2013
COMITE DE QUARTIER « MONACO-SAINT LOUP »

A - VIE QUOTIDIENNE

Présenté par Philippe HERAL

HAMEAU DES FLEURS

Arbres à tailler à l'angle de la rue Etienne Rigaud et du Boulevard de Hellènes.

Réponse :

Un courrier a été adressé le 30 août par le service Domanialité, compétent en la matière, au propriétaire de la parcelle concernée, lui demandant de tailler son acacia et répondre ainsi aux exigences de la réglementation.

Passage Bouillon Landais :

Pouvez-vous nous donner la date de début des travaux pour la création du parking ?

Réponse :

La réponse donnée lors de la dernière réunion de mars 2013 est toujours d'actualité, à savoir :

« Dans le cadre de l'arbitrage budgétaire, l'aménagement du passage Bouillon Landais a été retenu pour 2013. Cette opération n'a pas été programmée à ce jour, mais les travaux débuteront avant la fin de l'année ».

Rue Etienne Rigaud :

Les contours des arbres, qui doivent être traités dans le cadre des interventions récurrentes d'entretien des voiries, sont de plus en plus déformés. Une programmation est-elle envisagée ?

Réponse :

Une intervention de réfection des contours des arbres a été dernièrement effectuée : enlèvement des bordures existantes (afin d'éviter l'aspect dangereux du soulèvement de celles-ci) et sciage de l'enrobé.

PUITS DE SO

Rue Antequera :

La haie est de nouveau à couper.

Réponse :

Un entretien des espaces verts est effectué régulièrement par les services de la CAHM. En l'occurrence cette haie a été taillée avant la saison estivale et une nouvelle intervention est programmée début octobre.

Rue de l'Abondance :

Le lampadaire près du nouveau terrain de boule est à refixer.

Réponse :

Le lampadaire au niveau de la placette a été refixé par l'entreprise chargée de l'entretien de l'éclairage public.

Deux maisons semblent abandonnées n°13 et 19, dont la n°13 avec une piscine servant de réserve à moustiques, et la maison située au numéro 19, qui aurait une haie à tailler. Une recherche de propriétaire doit être entreprise rapidement.

Réponse :

Les propriétaires des maisons situées aux n°13 et au n°19 de la rue de l'Abondance sont identifiés (nous avons en notre possession les relevés de propriété).

Placette, au fond de la Rue de l'Abondance :

Les riverains nous indiquent la présence de rats.

Réponse :

La société ANTIGONE, chargée des opérations de dératisation sur la commune est intervenue le mardi 3 septembre, dans ce secteur.

Place du Puits de Jacob :

Plusieurs trous sur la place autour du pin sont à reboucher. En outre, le remplacement du pin par une autre essence devrait être envisagé.

Réponse :

Cet espace nécessite une réfection globale des enrobés. Cette opération, non réalisable en régie doit être effectuée par entreprise.

Pour information, ces travaux ne sont pas programmés pour 2013.

L'opportunité du remplacement du pin sera envisagée lors de l'aménagement de cette place.

Place de Siloë :

Pouvez-vous prévoir l'élagage du pin ?

Réponse :

Le nettoyage du pin est programmé par les services de la CAHM, début octobre.

Rue de la Vérité :

Comme partout ailleurs sur le quartier, les trottoirs servent à stationner les véhicules. Cependant sur cette voie, les trottoirs sont suffisamment larges pour créer des emplacements de parking délimités (peintures au sol).

Réponse :

Sur cette voie, les trottoirs sont suffisamment larges pour permettre le stationnement des véhicules et la circulation en toute sécurité des piétons.

De fait, nous ne voyons pas l'utilité de matérialiser par application de peinture routière, ces emplacements de stationnement.

Au numéro 5 de la rue de la Vérité, une haie de pyracanthas serait à tailler.

Réponse :

N'ayant constaté aucun désordre au sujet de la haie de clôture du n°5 de cette rue, nous supposons que vous faites allusion au n° 5 de l'impasse des Genêts. Si tel est le cas, le service Domanialité nous informe qu'il n'y a pas nécessité de demander la taille de cette haie.

Un pin est à retirer, à l'angle de la rue de l'Abondance et de la Vérité. Les murs de la villa mitoyenne se fissurent.

Réponse :

Une visite sur site avec l' élu référent et décisionnaire est programmée, pour évoquer l'enlèvement du pin situé à l'intersection des rues de l'Abondance et de la Vérité.

Nous vous tiendrons informé de la suite qui sera donnée.

Rue du Professeur Lavieille :

En face du virage Rue du Professeur Lavieille en direction de la rue du Professeur Chastelain, une barrière rouge et blanche est à refixer. Celle-ci avait été endommagée lors des travaux de réalisation d'une piscine par le propriétaire, mitoyen de cette petite allée.

Réponse :

La barrière descellée a été refixée.

Rue de la Science :

De nouveaux problèmes d'évacuation d'eaux de pluie sont apparus. Une étude de réseaux d'eaux pluviales (bouches d'égout et canalisations) est à envisager.

Réponse :

Le service chargé des réseaux humides s'est rendu sur site, et préconise, dans un premier temps, le nettoyage des grilles avaloirs et des caniveaux sur le secteur.

En continuation de cette opération, et si le problème persiste, il conviendra de prendre directement contact avec le service concerné (VRD-Eau et Assainissement) qui agira en conséquence.

Impasse Fruits de la Passion :

A l'entrée de l'impasse, les tuyaux EDF dépassant sur la voie publique. Pouvez-vous prévoir leur enfouissement ?

Réponse :

Il a été demandé à ERDF d'intervenir, afin de reprendre le coffret et de dissimuler le fourreau apparent.

Entrée lotissement par avenue François Mitterand :

A l'entrée du lotissement du Puits de Sô, côté voie rapide, des semi-remorques empruntent cette chaussée causant des dégâts sur l'enrobé. Prévoir du mobilier limitant l'accès aux poids lourds.

Réponse :

Le passage de camions semi-remorques n'étant qu'occasionnels, et certainement liés aux contraintes de livraison des chantiers de construction en cours, nous n'estimons pas nécessaire de réglementer leur circulation.

DOLCE VITA

Rue Alain Savary :

Le panneau « interdit aux scooters » est à refixer.

Réponse :

Le panneau « interdit aux scooters a été refixé.

Rue des Rosiers :

Les environs immédiats du bâtiment du scanner méritent un nettoyage, notamment la zone bordant la voie rapide.

Réponse :

Les abords du bâtiment du Scanner ont été nettoyés.

MAS DES SILENES

Il serait utile de prévoir un ramassage périodique des encombrants car presque tous les jours de nouveaux dépôts apparaissent à l'entrée de cette résidence. En outre, si les services municipaux ont bien nettoyés la zone de leur compétence, l'autre partie, appartenant à la résidence du Mas des Silènes est toujours dans un état d'abandon.

Réponse :

La société NICOLLIN collecte les encombrants dans ce secteur quotidiennement.

Par contre, les agents de collecte signalent le dépôt régulier de déchets verts, lesquels devraient être évacués vers les 2 déchetteries de la ville, par les usagers.

LYCEE LOUBATIERES

Le nid de poule devant le lycée n'a toujours pas été rebouché. Ce désordre a été constaté le 11 janvier par vos services.

Réponse :

L'affaissement de la bordure caniveau devant le lycée (et non le nid de poule) a été repris.

HORS QUARTIER

Les accès du parking en terre battue longeant l'école Jules Vernes au Cap d'Agde et servant aussi pour le boudrome André BONNAUD sont à reprendre (trous importants et dangereux). Un panneau « sens interdit » est par terre depuis plusieurs mois.

Réponse :

Les accès au parking en terre battue proche de l'école Jules Verne ont été repris : terre de Pignan et chaux compactées.

Le panneau « sens interdit » a été repositionné.

Par ailleurs, au regard des portiques d'entrée et de sortie, des dalles en bétons ont été créées pour éviter les excavations occasionnées par les accélérations des véhicules.

Les toilettes attenants au Clubhouse du boudrome de pétanque de la Clape au Cap d'Agde sont rarement nettoyés, notamment le 26 août matin.

Réponse :

Les sanitaires de la commune sont nettoyés tous les jours, dont celui du boudrome de la Clape.

Le 26 août 2013, les techniciennes de surface sont intervenues sur ce WC à 11h00.

Par contre, ce site étant très fréquenté, nous ne pouvons garantir un parfait état de propreté durant toute la journée.

CQ :

Rue Tortoza, pourriez-vous envisager de combler le fossé ?

CQ :

Chemin de la Haye, il reste 15m² à goudronner.

CQ :

Chemin du Mont Saint Loup, les espaces verts souffrent.

SECURITE, Monsieur LAROSE :

Fait état des différentes interventions.

- . Contrôles routiers : Rond Point Route de Rochelongue, Rond-point du Petit Pioch...
- . Mise en fourrière : Rue du Mont Saint Loup,
- . Accidents : Route de Rochelongue, Rond-Point Charles Miquel, RD 612...
- . Divers : Incendies, Dégradations, Squats, nuisances sonores...

CQ : Rue de la Vérité, une Audi noire fait régulièrement des excès de vitesse.

B – PROJETS MUNICIPAUX

Présenté par Didier SAIGNES

Rond Point du Monaco – Point sur le fonctionnement

La jonction entre la route de Sète et le boulevard du Monaco est l'un des points noirs en matière de fluidité de la circulation notamment en saison estivale. A l'occasion du plan de circulation plusieurs propositions ont été faites afin d'améliorer les conditions de circulation au niveau de ce carrefour. Il a été décidé de supprimer le système de feux tricolores (dont la longueur des phases est l'une des plus importante sur la commune : supérieure à 2 mn) et d'y substituer un giratoire. Cette opération permet d'assurer exactement les mêmes modalités de desserte des voies (boulevard du Monaco, route de Sète et rue de Barcelone maintenue dans son sens de circulation actuel) tout en garantissant une meilleure régulation des flux.

Les travaux se sont déroulés durant l'hiver 2013. Le giratoire a pu être mis en service pour la saison. A ce jour, il n'a pas été observé de dysfonctionnement majeur. Une amélioration du trafic en période estivale a même été ressentie avec des remontées de files moins importantes que les années précédentes notamment le long du boulevard du Monaco.

Présenté par Didier SAIGNES

Piste cyclable route de Sète et du Bagnas

Aménagement de la piste cyclable route de Sète

La Ville d'Agde s'est engagée dans un projet d'optimisation des déplacements urbains dans la cité avec en filigrane la problématique du développement durable. La finalité de ce projet est d'atteindre une meilleure mobilité et des stationnements facilités. Ce projet inclut notamment la déclinaison d'un schéma directeur des voies douces tout en réglementant mieux la place des divers modes de déplacements dans la commune. Il s'agit donc de faciliter les modes déplacements alternatifs à la voiture particulière. Plusieurs pistes de réflexion sont explorées. Le développement du réseau des pistes cyclables est l'une d'entre elles.

La priorité de ce schéma est de sécuriser l'accès aux structures d'intérêt collectif telles que les bâtiments scolaires, les bâtiments culturels ou encore les infrastructures sportives. C'est dans ce cadre que la thématique «Desserte des collèges» a été examinée en partenariat étroit avec le Conseil Général de l'Hérault qui cofinance les travaux correspondants.

La portion programmée pour 2013 est une voie douce qui longera la route de Sète pour assurer la jonction entre la voie créée boulevard du Monaco et le réseau de voies douces du boulevard Cassin, du Capiscol et de la route de Sète vers Baldy.

Cette voie d'une largeur moyenne de 3 mètres sera en gerschrome sur la majeure partie du tracé et séparée de la voie de circulation par une bordure coulée à l'instar de celle mise en place sur le boulevard du Soleil. La partie située en retrait de la voie et qui passe sur un petit cheminement actuellement en terre et bordé de pin (entre le stade Louis Sanguin et la rue de l'Armée d'Afrique) a été aménagée en terre de Pignan car ce revêtement supporte mieux les déformations liées au développement des racines des arbres en place qui seront conservés.

Les travaux ont débuté au printemps 2013 par la réalisation de la partie située entre le giratoire du Souvenir Français et le garage Peugeot. Ils se poursuivent actuellement sur la partie restante. Les travaux de

terrassements généraux ont été réalisés. Les entreprises travaillent actuellement à l'enfouissement des réseaux secs dans la partie la plus urbaine du tracé. L'opération se poursuivra par la mise en œuvre du revêtement en gérchrome et de la bordure séparative et s'achèvera par la mise en place des signalisations verticale et horizontale et des résines vertes. La seule prestation sur laquelle demeure une incertitude de calendrier est la dépose des poteaux ERDF. La fin des travaux est à ce jour programmée pour la mi-novembre.

Le montant estimatif de ces travaux est évalué à 355 000 € TTC.

Présenté par Didier SAIGNES

Aménagement de la piste cyclable Bagnas

L'un des axes du schéma directeur des voies douces est de sécuriser les liaisons avec les communes voisines. C'est dans ce cadre que la jonction entre les chemins ruraux du Bagnas et la Ville de Marseillan a été réalisée en partenariat étroit avec le Conseil Général de l'Hérault et la ville de Marseillan qui ont participé au financement de l'opération (le Conseil Général a pris en charge toutes les modifications des signalisations horizontale et verticale sur la route départementale).

La portion réalisée est une voie douce qui longe la route de Sète pour assurer la jonction entre la voie existante située sur le territoire de Marseillan Plage et le chemin rural du Bagnas. Cette voie d'un profil identique à celui de la portion existante sur Marseillan Plage est séparée de la voie de circulation par une bordure dans le prolongement de la bordure existante. Cette réalisation a été poursuivie sur Agde jusqu'à la jonction avec le chemin du Bagnas et le chemin rural longeant la voie départementale et le territoire du Conservatoire du littoral. L'accès de ce chemin depuis la voie départementale a d'ailleurs été interdit à tout véhicule autre que les véhicules de secours et de défense incendie. La part communale du montant de ces travaux se monte à 101 652,16 € T.T.C pour 1,3 km de voie douce réalisée sur notre territoire (78 € TTC du ml).

La jonction avec le Cap d'Agde et Agde au niveau de Baldy par le chemin rural est actuellement à l'étude. Elle demande une remise en état du chemin rural et la mise en place de signalisation horizontale et verticale adaptée. Les travaux devraient être programmés en réalisation sur 2015.

Présenté par Didier SAIGNES

Enrobé route de Sète – Conseil Général

Dans le cadre de son programme d'entretien des voiries, le Conseil Général de l'Hérault a programmé à partir du mois d'octobre 2013 la réfection de revêtement de l'avenue Charles de Gaulle et de la route de Sète depuis l'avenue Jean Jacques Rousseau (centre ville) jusqu'à la partie neuve située un peu avant la zone d'INTERMARCHE. Ces travaux pilotés par l'Agence d'Agde du CG34 seront coordonnés avec les travaux de réalisation de la voie douce route de Sète qui permettra la jonction du giratoire du Monaco jusqu'à la voie réalisée avant saison (garage Peugeot).

Présents :

M FREY, M DRUILLE, M BANCAREL, M SAIGNES, M GROU, M HERAL, M LAROSE, M DURBAN.

Représentants du comité de quartier :

Présents :

M AMIEL, M CANARELI, M DOUAY, M FLEGIER, M MESPOULET, M MOATI.

Absents excusés :

M BENECH, M BENETEAU, M KELLER, M MARCENAC, M PRUNET.

Absents :

M HUREL, MME LO SCHIAVO, M PATRACH.